



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépressions post-partum

Question écrite n° 45186

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur les dépressions post-partum. Lors des assises de la santé mentale à Paris en septembre 2021, avait été annoncé l'instauration d'un « entretien systématique autour de la 5e semaine après l'accouchement » pour repérer les dépressions post-partum. À ce jour, 5 % des mères disent avoir été diagnostiquées par un spécialiste tandis que 78 % des parents n'ont jamais entendu parler de la dépression post-partum lors des rendez-vous médicaux. On estime que ces dépressions peuvent toucher entre 15 et 30 % des mères juste après la naissance. Cet entretien devra être effectué par des professionnels de santé: médecins traitants ou sages-femmes, qui auront été sensibilisés à ce repérage. Alors qu'il devait être mis en place à partir du début de l'année 2022, il ne l'est toujours pas. Aussi il lui demande à quelle date est prévue son instauration et les moyens envisagés pour un véritable suivi médical.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45186

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2022](#), page 2181

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)